



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil**
relatif au
Rapport annuel 2022
**de la commission interparlementaire de contrôle de la Haute
École Pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel
(HEP-BEJUNE)**

(Du 28 mars 2023)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire de contrôle de la HEP-BEJUNE.

Une délégation de cinq députées participe aux travaux de la commission interparlementaire de contrôle de la HEP-BEJUNE. Cette délégation est composée de :

M ^{me} Brigitte Leitenberg	(PVL), présidente de la délégation
M ^{me} Annie Clerc-Birambeau	(PSN)
M ^{me} Sloane Studer	(PLRN)
M ^{me} Diane Skartsounis	(Les Verts)
M ^{me} Marina Schneeberger	(POP)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 28 mars 2023, la commission des affaires extérieures a examiné le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la HEP-BEJUNE portant sur l'année 2022. Elle n'a formulé aucun commentaire.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, à l'unanimité des membres présent-e-s, lors de la séance du 28 mars 2023.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 28 mars 2023

Au nom de la commission
des affaires extérieures :

<i>La présidente,</i> A. CLERC-BIRAMBEAU	<i>La rapporteure,</i> B. LEITENBERG
---	---

ANNEXE

Commission interparlementaire (CIP) de la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) – Rapport annuel 2022

Séances de la CIP

La CIP HEP-BEJUNE s'est réunie à trois reprises en 2022. Ces trois séances ont eu lieu le 3 février à Neuchâtel, le 30 juin à Delémont et le 4 novembre à Neuchâtel.

Suite aux élections cantonales de mars 2022 dans le canton de Berne, la délégation de ce canton est quelque peu modifiée depuis juin 2022. Ainsi, la présidence est passée des mains de M. Peter Gasser à celles de la soussignée. Les compositions des délégations se trouvent en fin de rapport.

Durant ces trois séances, en renvoyant aux PV qui s'y rapportent pour les détails, la CIP a traité des objets suivants, dans un ordre chronologique.

Rapport de la Commission interparlementaire 2021

Le rapport 2021, établi par le président en fonction durant les années 2020 et 2021, a été validé.

Consultation du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) en lien avec le fonctionnement des CIP

La CIP a répondu à la consultation du BIC dont les questions portaient sur la fréquence et la durée des rencontres, l'utilisation des outils parlementaires à disposition, le nombre de membres au sein des CIP de contrôle, l'opportunité de mettre sur pied une séance d'une demi-journée d'information par législature.

Comptes 2020 et budget 2022

Comptes 2020

En 2020, la HEP-BEJUNE a dépensé CHF 20'625'000, montant bien inférieur au budget 2020 et aux comptes 2019. Les explications données sont que des engagements prévus pour le projet numérique n'ont pas eu lieu et ont été réalisés l'année suivante seulement. La situation sanitaire a engendré des économies ; des cours de formation continue n'ont pas pu avoir lieu et les frais de déplacements ont fortement diminué. Les contributions de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) ont augmenté de CHF 430'000. Ces contributions ont en majorité été versées par les cantons romands mais aussi par d'autres cantons dans le cadre du cursus bilingue. Le bonus budgétaire a été utilisé pour alimenter les réserves.

Budget 2022

Le budget 2022 s'élève à CHF 22'987'000. Tous les cours de formation continue prévus n'auront pas forcément lieu ; cela dépend des inscriptions. Un prélèvement de CHF 354'000 dans les réserves ramène les dépenses concordataires à CHF 22'633'000. À cela, s'ajoutent les dépenses préceptuelles propres à chacun des cantons.

Enseignement de l'égalité

Plusieurs mesures sont d'ores et déjà en cours d'élaboration, notamment par le plan d'action *Égalité des chances et diversité 2021-2024*.

Remarque générale : Les injonctions politiques et sociétales visant à la prise en compte dans l'éducation et la formation de problématiques toujours plus nombreuses et importantes (inclusion, hétérogénéité, numérisation, égalité, diversité, développement durable, citoyenneté, migration, etc.) se traduisent par des exigences croissantes imposées aux enseignant-e-s et, partant, aux institutions qui les forment.

Dans le cadre limité qui leur est imposé (durée et organisation des études, contraintes budgétaires, etc.) les hautes écoles de formation des enseignant-e-s font de leur mieux pour répondre à ces exigences accrues. À l'impossible nul n'étant tenu, la question de l'adéquation entre la politique et ses moyens tout comme celle de la pérennité d'un profil généraliste pour les enseignant-e-s primaires ne pourront être éludées dans un proche avenir.

Critères d'admission – Présentation du rapport de swissuniversities sur la maturité professionnelle (MP)

Les contextes politiques (national et cantonal) et démographiques ont fait surgir des velléités d'élargissement de l'admission sans examen aux maturités professionnelles. Dans les régions exposées au risque de pénurie de personnel enseignant, l'ouverture de la formation aux MP est avancée comme solution possible.

La chambre HEP de swissuniversities qui regroupe l'ensemble des institutions de formation des enseignant-e-s a pris position. Elle rejette l'admission sans examen des titulaires d'une maturité professionnelle, notamment pour les raisons suivantes :

- La MP ne garantit pas, en termes de culture générale, l'acquisition de toutes les compétences nécessaires à la transmission des contenus des plans d'études en vigueur.
- Les réglementations actuelles relatives à l'admission des titulaires d'une MP ont fait leurs preuves et permettent à ces derniers d'acquérir et d'attester des compétences requises pour l'enseignement.

Échecs à l'examen de français

En complément au traitement de cette affaire par la Commission interparlementaire, le Rectorat a transmis à cette dernière la prise de position du Conseil de la HEP-BEJUNE selon l'extrait du procès-verbal validé par le Président.

Contrat de prestations

Le contrat de prestations 2022 - 2025 est entré en vigueur. La CIP est compétente pour en vérifier la réalisation. Aussi, le contrat de prestations a été transmis aux commissaires pour prise de connaissance.

Effectifs des étudiant-e-s de la rentrée académique 2021-2022

Les effectifs des étudiant-e-s de la rentrée académique 2021-2022 ont été présentés en détail par le vice-recteur des formations.

- Pour la formation primaire, cursus francophone, cursus bilingue et diplôme additionnel confondus, avec 461 étudiant-e-s, on obtient des effectifs plus élevés qu'en 2020 (427) ;
- Pour la formation secondaire, filières A, B, C et diplôme additionnel, avec 194 étudiant-e-s, on a une diminution par rapport à 2020 (219) ;
- Pour la formation en pédagogie spécialisée (FPS) et la passerelle FPS, les chiffres sont stables avec 91 étudiant-e-s en 2021 contre 94 en 2020.
- Pour toutes les formations postgrades, avec 301 étudiant-e-s, on observe une diminution des effectifs par rapport à 2020 (314).

Comptes 2021

Les dépenses concordataires ordinaires s'élèvent à CHF 22'637'000. Alors qu'au budget il était prévu de diminuer les réserves de CHF 325'000, c'est une augmentation de CHF 113'000 qui a pu être effectuée. Après les mouvements des réserves, les dépenses concordataires se montent à CHF 22'750'000 et correspondent à celles du budget. Les préciputaires sont des dépenses propres à chaque canton, pour la formation continue des enseignants et pour des projets de recherche.

Les écarts positifs sont notamment dus à un recul des frais de déplacements et des camps (effet de la pandémie), à la progression des taxes d'étude (nombre des étudiant-e-s en augmentation) et des contributions AHES (étudiant-e-s hors espace BEJUNE).

Les écarts négatifs proviennent notamment d'une augmentation des reports (différence par rapport au pensum) pour les formateurs.

Statistique des profils des candidates et candidats admissibles

Cette statistique a été demandée au Rectorat suite aux 100 % d'échecs à l'unité de formation (UF) de français afin de savoir s'il y avait plus d'échecs parmi les détentrices et détenteurs d'une maturité spécialisée option pédagogie (MSOP). La réponse est oui pour la volée en question mais non sur l'ensemble des années. Aujourd'hui, ces personnes ont autant de chance de réussir leurs études que celles qui sont au bénéfice d'une maturité gymnasiale. Pour l'instant, cette volée est un phénomène isolé. La HEP va continuer d'observer pour déterminer s'il y a des différences en fonction des disciplines. Il est possible d'affirmer qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'impact de la MSOP sur la réussite des études.

Analyse sur l'égalité salariale

La loi impose aux employeurs de plus de 100 personnes de procéder à une analyse sur l'égalité salariale, répétée tous les 4 ans sauf s'il y a égalité. Cette analyse repose sur une démarche scientifique. La Confédération a produit un outil statistique appelé LOGIB utilisé par toutes les sociétés contraintes à cet examen.

Ce travail d'analyse a été réalisé pour la HEP-BEJUNE sur la base des données de juin 2021 (période imposée). Il montre qu'il y a un écart non significatif (d'un point de vue statistique) de 1,9 % de moins pour les femmes. Il est donc (statistiquement) possible d'affirmer qu'il y a égalité salariale au sein de la HEP-BEJUNE.

Dossier QuaPri

M. Zuber a présenté la position de la chambre HEP de swissuniversities par rapport au développement de la qualification des enseignantes et enseignants du degré primaire (de la 1^{re} à la 8^e année HARMOS). La profession enseignante est exigeante et soumise à toujours plus d'injonctions, économiques et structurelles, en plus d'assurer la formation des jeunes. Dans les milieux de la formation, les milieux syndicaux et les milieux politiques, on se demande dans quelle mesure les enseignantes et enseignants primaires, qui sont des généralistes, sont bien formés. Faudrait-il prolonger la formation et la reconnaître par un master ? Ce concept d'un programme de master obligatoire s'est heurté à des obstructions politiques. Aussi, la Chambre des HEP a mis sur pied un groupe de travail chargé de réfléchir à ce qui pourrait augmenter la qualité de la formation. De nombreux scénarios ont été émis, certains très contraignants. Face à cette diversité, il n'y a pas eu d'unanimité ni même de majorité pour l'un ou l'autre. Il y a disparité aussi entre les régions linguistiques. Les institutions romandes, elles, sont arrivées à un consensus. Le concept qu'elles proposent est le suivant : le diplôme d'enseignement est octroyé avec le bachelor de 180 crédits ECTS (European Credit Transfer System - système européen de transfert et d'accumulation de crédits) et est suivi d'une introduction à la profession enseignante composée de modules obligatoires et facultatifs de 30 à 60 crédits ECTS. Les diplômés peuvent solliciter des formations spécifiques en fonction de leur contexte professionnel réel. On développe ainsi une formation complémentaire obligatoire qui répond à leur demande. À l'issue de ces cursus, il y a une validation finale. Ce dispositif éviterait un allongement des études et permettrait la formation en emploi ; il n'empêcherait pas d'enseigner après les trois ans de bachelor. Pour l'instant, le dossier est gelé auprès de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Décision du Grand Conseil bernois d'accepter les titulaires d'une maturité professionnelle à la Pädagogische Hochschule (PH Bern) sans examen

La délégation bernoise informe celles des cantons du Jura et de Neuchâtel que le Grand Conseil bernois a décidé d'accepter les titulaires d'une maturité professionnelle sans examen complémentaire à la PH Bern. Au niveau national, les chambres fédérales devront se prononcer sur l'intervention Stadler et la motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national demandant que les titulaires d'une maturité professionnelle soient admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire. La CDIP, elle, ne reconnaît pas ce titre. Dans cette ouverture, on cherche une solution au problème de pénurie. On passe d'un paradigme de qualité à un paradigme de quantité. La Chambre HEP s'oppose à un affaiblissement de la qualité.

Traitement des conditions du Conseil suisse d'accréditation

Le Conseil suisse d'accréditation (CSA) a posé deux conditions à satisfaire d'ici au 23 mars 2023. Elles ne touchent pas le cœur de la mission de la HEP. Elles concernent deux domaines qui sont la durabilité et l'égalité des chances et la diversité. En résumé, le CSA demande à la HEP de mettre en œuvre une boucle d'amélioration pour chacun de ces deux domaines et de démontrer le lien avec la stratégie institutionnelle. Autrement dit, définir des objectifs, définir des actions et les mettre en œuvre, les évaluer et les ajuster si l'objectif n'est pas atteint (Plan, Do, Check, Act). Tout n'était pas complètement terminé lors de la visite des experts pour ces deux domaines.

Le Rectorat a mis en place un projet qui a débuté il y a une année. Il se déroule en trois phases depuis novembre 2021 jusqu'à mars 2023. Des plans d'actions ont été élaborés par les délégués à l'égalité et à la durabilité ; ils ont été validés par le Rectorat et, pour le domaine de l'égalité, présentés à la CIP. Un travail considérable a été effectué. M. Zuber a précisé que le Rectorat dispose d'un état d'avancement précis pour chaque mesure.

Budget 2023

Les dépenses concordataires ordinaires s'élèvent à CHF 23'837'000. Avec un prélèvement dans les réserves de CHF 1'037'000, les dépenses concordataires se montent à CHF 22'800'000.

On puisera CHF 1'036'000 dans les réserves, dont CHF 350'000 dans la réserve générale, notamment pour le projet numérique, ce qui permettra d'atteindre l'objectif de CHF 22'800'000 de dépenses concordataires.

Par rapport au budget 2022, il y aura davantage de dépenses préciputaires pour les cantons du Jura et de Neuchâtel (numérique) mais une baisse de ces dépenses pour le canton de Berne.

Publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS) relative aux scénarios 2022-2031 pour les enseignants de l'école obligatoire

M. Zuber, membre du groupe d'accompagnement de l'OFS, a suivi l'élaboration des deux publications portant sur la pénurie de personnel enseignant de l'école obligatoire en Suisse. Les faits saillants sont les suivants :

- La population suisse va augmenter, le nombre d'élèves aussi : 8 % de plus au primaire et 9 % de plus au secondaire. Dans certaines régions, la progression est plus forte ou moins forte ou stable.
- 10 % d'élèves en plus ne signifie pas 10 % d'enseignants en plus. La projection est de 6 % pour l'école obligatoire.

Si l'on tient compte de l'ensemble des facteurs, ce sont entre 43'000 et 47'000 nouveaux enseignants du degré primaire qui devraient être recrutés entre 2022 et 2031. Sur la même période, le besoin devrait se situer entre 26'000 et 29'000 pour le degré secondaire I.

Pour l'espace BEJUNE, on ne dispose malheureusement pas de la répartition du canton de Berne pour la partie francophone. Au niveau de la Romandie, l'augmentation est de 7 % pour le primaire et de 5 % pour le secondaire I.

Le nombre de titres délivrés a fortement augmenté ; il est le double d'il y a 20 ans. Les HEP font tout ce qu'elles peuvent pour former. En principe, il ne devrait pas y avoir de pénurie dans les prochaines années.

Statistique des coûts par étudiant·e

En formation primaire, les coûts sont repartis à la hausse. La raison est que le nombre d'étudiant·e·s est inférieur à celui de 2020. Soit une augmentation de 8 % dont 3 % se rapportent au nombre d'étudiant·e·s. Le cursus bilingue est lui aussi une des raisons de cette hausse ; pour la première fois, il y avait trois années en parallèle. Des activités supplémentaires du personnel académique ainsi que des engagements pour le projet numérique expliquent aussi l'augmentation des coûts.

En formation secondaire, la moyenne pondérée des coûts pour les trois diplômes (sec 1, sec 1 & 2, sec 2) est inférieure à la moyenne suisse.

En pédagogie spécialisée, la tendance est à la hausse. La courbe de la HEP-BEJUNE est repassée au-dessus de la moyenne suisse (CHF 1'800 de plus). Ceci s'explique par une baisse du nombre d'étudiant·e·s et des activités du personnel académique en dehors de son engagement de base.

Pour la Commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE :



Moussia von Wattenwyl, Présidente 2022-2023

Tramelan, le 24 janvier 2023

Sur la page suivante, quelques informations concernant le fonctionnement et l'organisation de la CIP HEP-BEJUNE pour les années 2022 à 2023.

Quelques informations concernant le fonctionnement et l'organisation de la CIP HEP-BEJUNE pour les années 2022 à 2023.

Composition des délégations cantonales en 2022

NEUCHÂTEL

Madame la députée Annie CLERC-BIRAMBEAU [PSN]

Madame la députée Adriana IOSET [POP], jusqu'au 30 juin 2022

Madame la députée Brigitte LEITENBERG [PVL], vice-présidente

Madame la députée Marina SCHNEEBERGER [POP], dès le 4 novembre 2022

Madame la députée Diane SKARTSOUNIS [LV]

Madame la députée Sloane STUDER [PLRN]

JURA

Madame la députée Florence CHAIGNAT [PSJ]

Monsieur le député Pierre CHÉTELAT [PLR]

Monsieur le député Gauthier CORBAT [PDC]

Monsieur le député Vincent ESCHMANN [PDC]

Monsieur le député Rémy MEURY [CS•POP], président

BERNE

Madame la députée Moussia VON WATTENWYL [LV], présidente dès le 30 juin 2022

Monsieur le député Peter GASSER [PSA], président jusqu'au 3 février 2022

Madame la députée Anne-Caroline GRABER [UDC] jusqu'au 3 février 2022

Madame la députée Virginie HEYER [PLR]

Monsieur le député Corentin JEANNERET [PLR], dès le 30 juin 2022

Monsieur le député Samuel KRÄHENBÜHL [UDC] jusqu'au 3 février 2022

Monsieur le député Jakob RETO [UDC], dès le 30 juin 2022

Monsieur le député Karim SAID [PS], dès le 30 juin 2022

Présidence et vice-présidence de la CIP pour 2022 et 2023

Président-e : Mme Moussia von Wattenwyl (BE) dès le 30 juin 2022

M. Peter Gasser (BE) jusqu'au 3 février 2022

1^{ère} vice-présidente : Mme Brigitte Leitenberg (NE)

2^e vice-président : M. Rémy Meury (JU)

Dates des séances de la CIP en 2023

Les dates des séances de Commission interparlementaire 2023 sont agendées comme suit :

Jeudi 2 février à Delémont, 8h45 - 10h15 HEP-BEJUNE - 10h30 - 12h HE-Arc

Lundi 19 juin à Neuchâtel, 13h45 - 15h15 HE-Arc - 15h30 - 17h HEP-BEJUNE

Lundi 30 octobre à Delémont, 13h45 - 15h15 HEP-BEJUNE - 15h30 - 17h HE-Arc